

Dakar, le 20 janvier 2025

A Monsieur le Président de l'Assemblée nationale

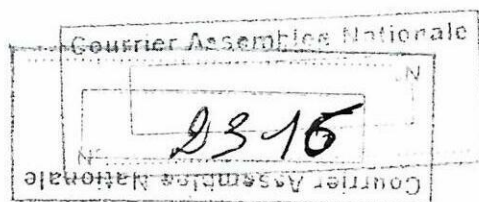
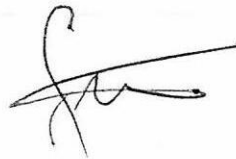
Objet : Questions écrites

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-jointe, la question écrite adressée au ministre de la Justice, Garde des Sceaux relatif à l'Affaire couple MANGA / Docteur Karl Guedj FAYE.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de ma respectueuse considération.

Honorable Député Fatma Gueye



21 JAN 2025

Dakar, le 20 janvier.2024

XV^{ème} Législature

A

Monsieur le ministre de la Santé et de l'Action sociale

Objet : INTEGRATION DES ELEVES AGENTS D'HYGENE 10^{ème} PROMOTION

Permettez-moi, Monsieur le ministre, de vous adresser d'abord mes vives félicitations suite à votre nomination à la tête de ce département éminemment important, tout en vous souhaitant mes vœux de plein succès dans vos missions.

Par ailleurs, depuis 2022, date de leur réussite au concours, les élèves agents d'hygiène de la 10^e promotion sont principalement confrontés au problème d'intégration de leur école de formation. En effet, par note de service, le Directeur de cet établissement avait soutenu l'incapacité de ce dernier à accueillir les 100 agents admis au concours. Sur ce, le Directeur avait décidé de son propre chef de diviser la promotion en deux cohortes de 50 élèves, dont le premier devait commencer leur formation de 6 mois au de mai 2024 et le second à partir de décembre 2024.

Toutefois, à leur grande surprise, le Directeur de l'école est revenu sur sa décision en considérant désormais que le premier groupe devra continuer sa formation jusqu'au mois de mars 2025 avant de pouvoir prendre en charge l'autre groupe. Face à cette décision induisant une rupture manifeste d'égalité entre les élèves, un total désaccord a été exprimé par eux.

Sous ce registre, permettez-moi de vous poser les questions suivantes :

Qu'est-ce qui justifie une telle discrimination pour des élèves ayant réussi le même concours au cours de la même année ?

L'enveloppe budgétaire allouée à cet effet ne pouvait-elle pas permettre la prise en charge effective de la formation de ces élèves ?

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, **Monsieur le ministre**, l'expression de ma respectueuse considération.

Honorable Député Fatma Gueye



sommatation interpellative au Docteur FAYE afin de répondre de sa responsabilité suite au décès du bébé, notamment ayant conclu à une vie de l'embryon suite à l'hospitalisation de la Dame MANGA dans sa clinique, alors que celui était déjà décédé, a indéniablement commis une faute.

Evoqué à l'audience de la Cour d'Appel de Thiès le 29 mai 2024, il a été renvoyé au rôle d'attente à cause de l'indisponibilité du jugement frappé d'appel. Suivant l'ordonnance à pied de requête en date du 01^{er} octobre 2024, le juge Ibrahima BALDE, avait ordonné la remise au rôle général de l'affaire pour l'audience du 06 novembre 2024.

Toutefois, advenue à cette date, l'affaire n'a pas été réenrôlée par les services du greffe, car l'ordonnance n'a pas été signifiée à temps aux intimés.

En outre, en date du 13 Novembre, le juge Ousmane Chimère DIOUF, avait aussi ordonné la remise au rôle général de l'affaire en fixant la date de l'audience au 18.12.2024. Depuis lors, le dossier peine à être enrôlé.

Aujourd'hui, face au désarroi des époux MANGA et profondément préoccupées par le traumatisme et les séquelles que pourraient engendrer la perte de leur bébé, ils sollicitent vivement votre diligence et votre intervention et seraient aussi très heureuses d'être édifiées sur la date effective de l'audience.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, **Monsieur le ministre**, l'expression de ma respectueuse considération.

Honorable Député Fatma Gueye